

## Aide aux pratiques amateurs (champ culturel)

*Le présent règlement abroge et remplace le règlement « aide aux pratiques amateurs (champ culturel) » adopté par la commission permanente le 17 février 2012.*

À travers sa politique culturelle le conseil départemental entend poursuivre les objectifs suivants :

### **Pour une culture dynamique et vivante :**

- promouvoir une offre culturelle et des formes artistiques de qualité et diversifiées,
- encourager la création,
- encourager la culture numérique et les projets intégrant les nouvelles technologies,
- mettre en valeur l'identité du territoire et favoriser son attractivité.

### **Pour une culture équitablement répartie sur le territoire :**

- promouvoir une continuité et une complémentarité culturelles entre milieu urbain et rural,
- favoriser la concertation avec les partenaires institutionnels,
- contribuer à mailler entre eux les réseaux culturels (lecture publique, arts vivants, pratiques artistiques amateurs, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine...).

### **Pour une culture favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles :**

- travailler à l'élargissement des publics et au développement des outils de médiation culturelle,
- développer et structurer une offre culturelle à destination des jeunes,
- proposer une offre culturelle en milieu scolaire,
- soutenir et encourager les pratiques amateurs.

## **Bénéficiaires**

---

- les associations « loi 1901 » domiciliées en Haute-Marne et justifiant d'au moins une année d'existence,
- les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Haute-Marne dont les pratiques amateurs concernent la musique, la danse, le théâtre, la chorale, les arts plastiques, etc.

## **Conditions d'attribution et critères d'éligibilité**

---

Les dossiers seront examinés au regard des éléments suivants :

- la qualité artistique et culturelle du projet,
- le rayonnement territorial du projet,
- l'inscription dans un projet culturel de territoire et la capacité du projet à fédérer (autres acteurs culturels, inscription dans des réseaux locaux...),
- la diversité des publics touchés.

Les critères suivants seront obligatoirement remplis :

- l'aide au projet,
- pour les associations, l'implication d'un autre partenaire public (Europe, État, région, commune, intercommunalité) au moins dans l'élaboration et le plan de financement du projet,
- un seul financement du conseil départemental par structure,
- la conformité de la structure avec la réglementation en vigueur,
- le dossier complet.

### Montant de l'aide

---

L'aide est déterminée en fonction du montant des charges liées directement au projet :

- 15 % maximum du coût TTC du projet, plafond de 3 000 €,
- plancher de 200 €,
- versement de l'aide lors de la notification de la subvention.

### Composition du dossier

---

- demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président du conseil départemental,
- dossier de demande de subvention (imprimé cerfa 12156\*03 téléchargeable sur internet),
- bilan des activités de l'année écoulée avec dossier de presse et supports de communication,
- compte de résultat et bilan financier de l'exercice précédent,
- compte rendu de l'utilisation de la subvention de l'année précédente,
- budget prévisionnel de l'association et de l'opération pour laquelle une aide est sollicitée,
- pour les associations, statuts de l'association avec déclaration au journal officiel ou récépissé de la préfecture,
- relevé d'identité bancaire.

### Dates limites de dépôt des dossiers

---

Le 31 janvier de l'année en cours pour une instruction des dossiers au printemps et le 30 juin de l'année en cours pour une instruction des dossiers à l'automne.

## **CONTACT**

### Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

Tél. 03 25 32 86 50

[jean-pierre.faux@haute-marne.fr](mailto:jean-pierre.faux@haute-marne.fr)

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du conseil départemental

Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127

52905 Chaumont cedex 9